

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES SUR LES RAPPORTS DE LA COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE

S O M M A I R E

Numéros des résolutions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
2382 (XXIII)	Effets des radiations ionisantes (A/7296).....	30	1 ^{er} novembre 1968	19
2396 (XXIII)	Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (A/7348)	31	2 décembre 1968	19
2397 (XXIII)	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud (A/7348).....	31	2 décembre 1968	21
2451 (XXIII)	Etude d'ensemble de toute la question des opérations de main- tien de la paix sous tous leurs aspects (A/7455).....	32	19 décembre 1968	21
2452 (XXIII)	Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/7411)			
	Résolution A	33	19 décembre 1968	22
	Résolution B	33	19 décembre 1968	22
	Résolution C	33	19 décembre 1968	23

2382 (XXIII). Effets des radiations ionisantes

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 913 (X) du 3 décembre 1955 portant création du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, ainsi que ses résolutions ultérieures réaffirmant qu'il était souhaitable que ledit comité poursuive ses travaux,

Préoccupée par les effets néfastes qui peuvent résulter pour les générations actuelles et futures des niveaux de radiation auxquels l'humanité est exposée,

Consciente de la nécessité de continuer à rassembler des renseignements sur les radiations ionisantes et à analyser leurs effets sur l'humanité et sur son milieu,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport adopté par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes lors de sa dix-huitième session¹;

2. *Félicite* le Comité scientifique d'avoir depuis sa création utilement contribué à faire mieux connaître et mieux comprendre les effets et les niveaux des radiations ionisantes;

3. *Attire l'attention* des Etats Membres sur la question des renseignements dont le Comité scientifique a besoin pour continuer à évaluer, à l'échelle mondiale, les doses d'irradiation résultant des essais nucléaires, question qui fait l'objet de la lettre annexée au rapport du Comité;

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Annexes, point 30 de l'ordre du jour, document A/7126.

4. *Prie* le Comité scientifique d'achever l'exécution de son programme de travail actuel et d'étudier et de formuler des plans concernant ses activités futures;

5. *Prend note* de l'intention du Comité scientifique de tenir sa dix-neuvième session en mai 1969 et de présenter un nouveau rapport à l'Assemblée générale.

*1709^e séance plénière,
1^{er} novembre 1968.*

2396 (XXIII). Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions sur cette question ainsi que les résolutions 181 (1963), 182 (1963), 190 (1964) et 191 (1964) du Conseil de sécurité, en date des 7 août 1963, 4 décembre 1963, 9 juin 1964 et 18 juin 1964,

Ayant examiné le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine² et le rapport du Sous-Comité de l'information sur l'apartheid qui y est annexé³,

Tenant compte des décisions et recommandations contenues dans la Proclamation de Téhéran⁴, adoptée par la Conférence internationale des droits de l'homme, qui s'est tenue à Téhéran du 22 avril au 13 mai 1968,

² *Ibid.*, vingt-troisième session, point 31 de l'ordre du jour, document A/7254.

³ *Ibid.*, annexe I.

⁴ Voir *Acte final de la Conférence internationale des droits de l'homme* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.68.XIV.2), p. 3.